

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

24^{ème} année - N° 4474 - Jeudi 05 Octobre 2023 - Prix : 200 Fc

MEDIAS :

Inauguration du monitoring des médias ce jeudi



ELECTIONS 2024 :

Azali convoque le collège électoral

LIRE PAGE 3

**Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com**

19 Rabioul Awal 1445

**Prières aux heures officielles
Du 1er au 05 Octobre 2023**

Lever du soleil:

05h 54mn

Coucher du soleil:

18h 03mn

Fadjr : 04h 39mn

Dhouhr : 12h 04mn

Ansr : 15h 18mn

Maghrib: 18h 06mn

Incha: 19h 20mn



INTERVIEW :

"L'État considère notre pension comme une subvention et non l'argent qui nous est dû"

Après un an de lutte pour défendre leurs droits, les retraités ne sont pas prêts à déclarer forfait. Le porte-parole du mouvement, Andjibou Ali Saïd, un ancien fonctionnaire de l'État à la retraite, a accepté de répondre à nos questions. Interview.

Question : Cela fait un an de lutte, comment évolue la situation des retraités ?

Andjibou Ali Saïd : Il y a un an, jour pour jour, depuis le 05 octobre 2022, nous avons déclenché un mouvement de contestation sociale pour revendiquer nos droits, à savoir les arriérés de paiement, la valorisation indiciaire, la régulation des échéances de paiement, le statut de la femme retraitée, l'autonomie de la caisse de retraite, etc. L'idée est de trouver une solution pour remédier à la situation précaire des retraités. En novembre, nous avons pris contact avec les autorités, sensibilisé à travers une campagne de médiati-

sation pour réclamer nos droits. Nous voulons démontrer que nous ne sommes pas des parias mais des gens qui ont servi ce pays avec dignité et bravoure. Nous méritons le respect.

On nous a laissé entendre que c'était possible, mais malheureusement on nous a bercés d'illusions. Nous pensions que les deux mois d'arriérés ainsi que les autres revendications allaient être réglés dès le mois de décembre 2022, comme on nous l'avait promis. Nous avons fait des conférences pour rappeler au ministre des finances sur ses engagements pris. Les résultats sont négatifs, ce fut des promesses non-tenues. Même la valorisation de l'indice, nous n'en faisons pas partie. Nous avons été choqués. Jusqu'à l'heure actuelle, le budget de 190 millions alloué aux retraités demeure inchangé, alors que le nombre de retraités augmente chaque année, une situation encore difficile. L'État considère notre pension comme une

subvention et non de l'argent qui nous est dû puisque nous avons cotisé. La seule chose acquise, c'est la régularité du paiement. Notre situation est déplorable. Et pourtant cette affaire devrait être l'affaire des actifs.

Question : Que comptez-vous faire pour obtenir gain de cause ?

A.A.S : Nous avons tout fait et ça n'a rien donné. Nous avons donc entamé des démarches judiciaires. Nous avons porté plainte contre le ministère des finances. Ce dernier n'a jamais répondu à la convocation ni envoyé un représentant. Il ressort du délibéré que notre requête est irrecevable sous un prétexte fallacieux. Sur le fait que le collectif est une personne morale non habilitée à porter cette affaire en justice. Nous allons donc faire appel sous l'identité de l'association des retraités. Nous attendons le jugement qui n'est pas encore sorti. Nous n'allons pas rester les bras croisés.



Question : Que diriez-vous à l'endroit du gouvernement ?

A.A.S : Nous demandons une fois de plus au gouvernement de revenir à la raison, de régulariser notre situation. Ils ont les moyens pour nous régulariser. Nous disons

encore que les pensions sont aussi prioritaires que les salaires des actifs. Nous méritons le respect.

Propos recueillis par
Andjouza Abouheir



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche,
de l'Environnement,
du Tourisme et
de l'Artisanat (MAPETA)

PRODUCTIVITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES ET RESILIENCE



Don FIDA N° 2000001863 et Prêt FIDA N° 2000001864
Don ASAP N° 2000001862
1er Prêt FIDA additionnel N° 2000003603 et 1er Don FIDA additionnel N° 2000003604
Don RPSF N° 2000003636 et Don RPSF additionnel N° 2000003969
2ème Prêt FIDA additionnel N° 2000004128 et 2ème Don FIDA additionnel N° 2000004126

UNITE NATIONALE DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROJET (UNCGP)



Programme
d'Adaptation
de l'Agriculture
Paysanne (ASAP)

Appel à Manifestation d'Intérêt Recrutement d'un Responsable Administratif et Financier (RAF) du Projet PREFER

Date de Publication: 04/10/2023

Réf: AMI N°23-003/MAPETA/PREFER

L'Union des Comores a obtenu du FIDA un financement de 17,753 millions USD destiné à financer le Projet PREFER. Une partie du financement accordée au titre de ce projet est utilisée pour assurer la coordination et la gestion du Projet notamment le « **Recrutement d'un Responsable Administratif et Financier (RAF) du Projet PREFER** ».

1. Qualifications et expériences requises

Le (la) candidat(e) au poste de RAF doit avoir les qualifications et expériences suivantes:

- Avoir un diplôme universitaire BAC+5 en sciences de gestion, comptabilité et/ou finances ou tout autre diplôme équivalent;
- Justifier d'au moins 7 années d'expérience dans la gestion administrative et financière ou à un poste analogue dans un projet ou toute autre structure en lien avec le poste;
- Avoir une bonne connaissance des procédures et des mécanismes de financement des bailleurs de fonds comme le FIDA;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques et bureautique (Office, et autres);
- Avoir une bonne maîtrise et une expérience de l'utilisation d'un ou plusieurs logiciels de gestion comptable et financière d'un projet. La

maîtrise du logiciel TOM²PRO serait un atout;

- Disposer de bonnes aptitudes pour le travail en équipe et dans un environnement sous-pression;
- Être capable d'entretenir de bonnes relations interpersonnelles;
- Avoir une bonne connaissance du français, de bonnes aptitudes de communication et de rédaction de rapports. La maîtrise de l'anglais sera un avantage;
- Avoir le sens de l'initiative;
- Faire preuve de rigueur, d'une bonne intégrité;
- Être apte à effectuer des déplacements fréquents sur le terrain.

2. Composition du dossier

Le dossier est composé de:

- Une lettre de motivation de (2) pages maximum datée et signée adressée au Coordonnateur National du Projet PREFER
- Un Curriculum Vitae (CV) de 4 pages maximums et en PDF faisant ressortir les expériences professionnelles ou personnelles, notamment dans le domaine recherché comprenant au moins 3 références que le Projet PREFER peut contacter par téléphone et par email.

- Une copie légalisée des Diplômes et des Attestations de travail datant de moins de 3 mois, de formations et de stages, et/ou toutes autres pièces pouvant attester de l'expérience du candidat.
- Une copie valide de la carte nationale d'identité ou du passeport le cas échéant.

3. Lieu d'affectation et type de contrat

Lieu d'affectation: siège du Projet PREFER, MAPETA, ex-CEFADER M'dé Bambao avec des déplacements dans les zones du projet (Ngazidja, Anjouan et Mohéli).

Le titulaire du poste bénéficiera d'un contrat d'un an renouvelable après évaluation de performances positives avec une période d'essai de 06 mois.

Début du contrat: immédiat

4. Procédures de dépôt et de recrutement

a) Les candidatures doivent être rédigées en français et être déposées par courrier physique sous-plis fermé ou par email à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **mercredi**

di 18 octobre 2023 à 11h00min (hl).

Les courriers sont adressés à: Monsieur le Coordonnateur National du Projet PREFER en précisant la mention: « **Recrutement d'un Responsable Administratif et Financier (RAF) du Projet PREFER** » à l'adresse suivante:

Projet PREFER, MAPETA, ex-CEFADER M'dé Bambao, Union des Comores.

e-mail: nobataine@prefer.km et copie à nobataine06@yahoo.fr et spmprefer@gmail.com

b) Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des Termes de référence sur simple demande aux adresses électroniques mentionnées ci-dessus.

c) Chaque candidature fera l'objet d'un accusé de réception.

d) Le recrutement se fera par présélection sur étude de dossier, d'un test écrit et d'un entretien pour le(s) candidat(e)s présélectionné(e)s. Seul(e)s le(s) candidat(e)s ayant franchi la phase 1 seront contacté(e)s pour les phases suivantes.

e) Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

MEDIAS :

Inauguration du monitoring des médias ce jeudi

Le pays va inaugurer ce jeudi 05 octobre le monitoring des médias. Il s'agit d'une solution informatique qui permettra d'enregistrer 24h/24 et 7 jours sur 7, deux chaînes de Télévision, douze radios FM et deux radios distantes.

Le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) et la Haute Autorité de la Communication au Maroc (HACA) ont tenu hier mercredi 04 octobre une réunion d'échange à Moroni en vue d'annoncer l'inauguration du monitoring des médias et la signature d'un partenariat entre le CNPA et la HACA. Cet échange avec la presse avait but pour de permettre le changement en cours de la régulation et son impact dans les médias ou dans l'information et la

communication d'une manière générale. En effet, le Monitoring des Médias HMS est une solution informatique qui permet d'enregistrer 24/24 et 7 jours sur 7, deux chaînes de Télévision, 12 radios FM et 2 radios distantes. Il consiste à écouter toutes les conversations sur un sujet spécifique sur différents canaux médiatiques.

Selon le président du CNPA Aboubakari Boina, le pays dispose d'une architecture réseau dans les trois îles via Internet ADSL. Les machines ont la capacité de stockage en ligne de 3 ans de programmes en lignes avec possibilité d'étendre la durée en utilisant un serveur Nas et de 18 mois de programmes télévisuels en ligne avec possibilité d'étendre la durée en utilisant un serveur Nas. Egalement, l'approche HMS

médiatique qui a plusieurs fonctionnalités d'accéder aux programmes télé et radio, de faire des recherches, de partager et de commenter les séquences, la possibilité de téléchargement, etc.

« Le CNPA sera en mesure de faire le suivi et la constatation d'éventuelles violations des programmes de services audiovisuels, d'utiliser la médiathèque pour le suivi des programmes suite à un déclencheur comme une plainte, de mesurer l'état des médias du pays et de faire des rapports circonstanciels ou périodiques », avance-t-il, tout en annonçant l'inauguration du monitoring des médias grâce à un financement de la coopération française et à l'expertise de la haute autorité de la communication audiovisuelle du Maroc. Ce dernier espère que cette

réunion pose le jalon d'une connaissance mutuelle, voire d'une reconnaissance mutuelle et favorise la coopération et encore mieux la collaboration pour faire face ensemble aux enjeux liés à la régulation, l'information et la communication en Union des Comores.

De son côté, la présidente de la HACA Latifa Arkhabach a expliqué que cette visite est une rencontre entre deux instances de régulation de deux pays africains dans le sens de voir ensemble ce que l'on peut faire au bénéfice de nos sociétés et les manquements. Dans le cadre de la coopération sud-sud, la coopération Maroc-comorienne s'enrichit d'un nouveau segment, celui de la régulation. « Pour moi, c'est important d'ouvrir ce champ, ce portefeuille de la régulation. On décrète qu'on est

important pour le lien entre les deux sociétés. La régulation est une intervention publique autonome qui est destinée à deux à trois choses. Le régulateur sert à promouvoir et consolider la liberté de la communication, favoriser et promouvoir un droit du citoyen d'accéder à une information de qualité et information de confiance. Il garantit le droit d'autres acteurs de l'écosystème médiatique », insiste-t-elle. Plusieurs questions ont fait l'objet d'un débat, notamment sur comment réguler les médias sociaux, un phénomène nouveau et préoccupant dans le pays, le renforcement de capacités des journalistes, la protection des journalistes et le rôle du régulateur.

Andjouza Abouheir

ELECTIONS 2024 :

Azali convoque le collège électoral

Le 14 janvier aura lieu le premier tour des élections du Président de l'Union ainsi que des Gouverneurs des Îles Autonomes. Le calendrier a été officiellement entériné par le Président Azali Assoumani à travers le Décret n°23-106/PR. Ce dernier détaille en ces différents articles, la tenue, « dans l'éventualité », du second tour du double scrutin ainsi que les dates des campagnes électorales, mais aussi les horaires et les conditions du déroulement du scrutin.

C'est désormais officiel. Par le décret n°23-106/PR du 04 octobre 2023, le Président Azali Assoumani a annoncé la convocation du collège électoral

pour les Elections du Président de l'Union et des Gouverneurs des Îles. Les prochains candidats au double scrutin ont trois mois pour pouvoir se préparer. Selon ledit décret en son article 2, l'élection du Président de l'Union des Comores et celles des Gouverneurs des Îles Autonomes [...] ont lieu le 14 janvier 2024. Selon toujours le même article, et dans l'éventualité d'un second tour de l'une ou de plusieurs de ces élections, celle(s)-ci aura (auront) lieu le 25 février 2024.

En l'article 3 dudit décret, il est mentionné la tenue de la campagne électorale. Celle-ci, pour le premier tour, est prévue du 17 décembre 2023 au 12 janvier 2024 à minuit, et « dans l'éventualité d'un second tour », du 31 janvier 2024 au 23

février 2024, selon le même article.

Le décret précise aussi les horaires et les conditions du déroulement du scrutin qui sont « celles fixées par les articles 83 alinéa 1er, 210, 211, 212, 213 de la loi n°22-017/AU du 27 décembre 2022 relative au Code Electoral, en l'article 4 et en son article 5, les déclarations de candidature auxdites élections. Ces dernières sont, « dans les conditions et formes requises par la loi, adressées et déposées à la Cour Suprême pour le l'élection du Président de l'Union, et à la Commission Electorale Insulaire Indépendante (CEII) pour les Gouverneurs des Îles Autonomes, du 07 novembre 2023 au 17 novembre 2023 à minuit.

A.O

promulguée par le décret N°23-027/PR du 08 mars 2023 ;

VU le décret N°23-050/PR du 14 mai 2023 portant nomination des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;

VU le décret N°23-051/PR du 14 mai 2023 portant révision exceptionnelle des listes électorales en vue des prochaines Elections du Président de l'Union et des Gouverneurs des Îles ;

VU le décret N°23-071/PR du 17 juillet 2023 portant prorogation de la période de révision exceptionnelle des listes électorales en vue des prochaines Elections du Président de l'Union et des Gouverneurs des Îles ;

VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011 portant réorganisation Générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par le décret N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;

VU le décret N°23-038/PR du 09 mai 2023, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores, modifié par le décret N°23-078/PR du 11 août 2023 ;

Sur proposition de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;

Le Conseil des Ministres entendu.

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Le Corps Electoral de l'Union des Comores est convoqué sur toute l'étendue du territoire national aux fins d'élire au suffrage universel direct dans le cadre d'un scrutin uninominal majoritaire à deux tours, le Président de l'Union des Comores ainsi que les Gouverneurs des Îles Autonomes de Ngazwa, de Mwani et de Mwali.



CONCOURS D'ENTRÉE À L'UNIVERSITÉ DES COMORES :

Des administrateurs à la place des enseignants

Malgré le maintien de la grève des enseignants, l'administrateur intérimaire de l'université des Comores a organisé les concours dans les composantes IFERE, IUT et EMSP, pour la rentrée universitaire 2023-2024. Et c'était des administrateurs qui ont fait passer les épreuves à la place des enseignants.

Alors qu'il devait trouver une solution pour sauver la rentrée universitaire compromise par une grève illimitée des enseignants, l'administrateur intérimaire n'a fait qu'empirer la situation, en organisant avec des membres de son administration les concours d'entrée dans les composantes IFERE, IUT et EMSP, sans les enseignants. Une situation qui n'a pas plu au Syndicat des ensei-

gnants de l'Université des Comores (SNEUC). Selon Abdou Said Mouignidaho, secrétaire général du syndicat les copies seront peut-être classés dans les armoires jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée avec les enseignants pour faire la correction. « Comme il avait convoqué les étudiants à passer les concours du 29 au 30 septembre dernier, il l'a fait avec ses administrateurs. Organiser des concours d'entrée universitaire sans les enseignants, c'est inacceptable. Mais ce qui est sûr, les enseignants ne vont pas corriger. Les copies seront classées dans les armoires jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée », avance-t-il.

Et de poursuivre : « le combat que nous menons, c'est pour le bien de notre enseignement supérieur. Nous voulons une administration digne de ce nom, avec un président

et un conseil d'administration élus. Combien de fois, je dois répéter qu'on ne peut rester pendant 6 ans sans renouvellement des instances. Il y a des enseignants qui ne connaissent pas leur statut, pourtant ils enseignent depuis longtemps. Sans oublier l'absence d'un conseil d'administration et des autres organes des différentes composantes. Nous continuons la grève jusqu'à avoir gain de cause sur la deuxième revendication la loi portant orientation et organisation de l'enseignement supérieur, qui permettra l'élection d'un nouveau président de l'Udc et la mise en place du conseil d'administration et des autres instances ».

De l'autre côté, un enseignant à l'université des Comores se dit choqué par le comportement de l'administrateur principal de l'UDC. « Si

c'était quelqu'un d'autre à la tête de l'administration, je serai étonné. Mais, Ibouroi Ali Tabibou c'est un ancien syndicaliste réputé qui a combattu pour l'éducation de notre pays. Je me demande où sont passées ses convictions. Il a oublié que sa nomination à la tête de l'administration de l'Udc en septembre 2020 avait pour mission d'organiser l'élection d'un nouveau président afin de mettre en place un conseil d'administration de l'Udc. Il devait être à côté du Sneuc afin que la deuxième revendication soit satisfaite. Mais, aujourd'hui, j'ai l'impression que c'est tout à fait le contraire », regrette-t-il. Et d'enchaîner : « Le Ibouroi syndicat qu'on avait connu n'est plus ».

Nassuf Ben Amad

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riwad
 A Bardraoui
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Pays : Union des Comores
Nom du projet : Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC)
Numéro d'identifiant du Projet : P 177646
Numéro de Don : IDA - E0490
Référence du marché : KM-AEP SONELEC-362591-CS-QCBS
Intitulé du marché : Sollicitation à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un **Cabinet d'Audit comptable et financier** pour réaliser l'audit des comptes de la Société Nationale d'Electricité des Comores (SONELEC).
Date d'émission : 26/09/2023

CONTEXTE

L'Union des Comores, par l'intermédiaire du Ministère en charge de l'Energie (le Client), souhaite développer la production d'énergie solaire dans le pays et améliorer la performance de la Société nationale d'électricité SONELEC.

Le projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC) se fixe comme objectif de construire des installations de production photovoltaïque (PV) avec stockage sous forme de batteries et d'injecter cette production dans le réseau électrique afin de diversifier le mix énergétique des Comores. La production PV substituera donc la production thermique classique et permettra ainsi de réduire la consommation des énergies fossiles, ici le diesel.

Ce projet soutient les principaux objectifs de la politique énergétique du gouvernement de l'Union des Comores (GdC). Exploiter le potentiel d'énergie solaire du pays améliorera la sécurité énergétique en réduisant la dépendance des Comores au pétrole. Il contribuera à honorer les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris. Enfin la réduction des coûts de production du kWh et l'amélioration de la qualité de fourniture favoriseront l'emploi et le développement économique local.

L'Agence d'Exécution du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores souhaite alors recruter un Cabinet d'Audit comptable et financier pour réaliser l'audit des comptes de la Société Nationale d'Electricité des Comores (SONELEC).

L'objectif de l'audit financier et comptable est d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière de la SONELEC ainsi qu'il ressort des états financiers établis sur la base des informations financières. Les livres comptables de la société servent de base à la préparation des états financiers et sont établis par un autre cabinet missionné à cet effet. Les périodes concernées par l'audit sont :

- 1er exercice allant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019
- 2ème exercice allant du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020
- 3ème exercice allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021
- 4ème exercice allant du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

L'Agence d'Exécution du Projet (AEP) invite les Consultants admissibles à manifester leur intérêt et à fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et des expériences pertinentes pour l'exécution des prestations.

PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant doit être (i) un Cabinet d'audit et d'expertise comptable, indépendant et faisant profession habituelle d'auditer les comptes, (ii) régulièrement inscrit au tableau d'un ordre des experts-comptables membre de l'IFAC, et (iii) jugé acceptable par la Banque. Le Cabinet doit avoir une expérience confirmée en audit financier des comptes de sociétés industrielles/commerciales en général et d'électricité en particulier.

Le personnel clé de la mission d'audit doit comprendre au moins un chef de mission et deux auditeurs. Le profil de cette équipe devrait être au minimum :

- (a) Un Auditeur associé signataire ou cosignataire du rapport, justifiant d'un titre d'Expert-comptable inscrit au tableau d'un Ordre affilié à l'IFAC (attestation à présenter) et d'au moins cinq (5) ans d'expérience comme associé.
- (b) Un Chef de mission, un Expert-Comptable diplômé et membre régulier d'un Ordre affilié à l'IFAC (attestation à présenter), justifiant d'au moins 5ans d'expérience d'audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits de projets, et ayant également participé comme chef de mission à au moins 5 missions d'audit des projets financés par les partenaires de développement.

(c) Des auditeurs, justifiant d'un diplôme supérieur en audit et comptabilité (BAC+4 au minimum), et ayant réalisés au moins 3 missions d'audit financier de projets et 5ans d'expérience professionnelle en audit financier

Les équipes qui interviendront sur terrain doivent également avoir :

Une bonne connaissance des systèmes de gestion financière informatisée et des logiciels de comptabilité générale, analytique, budgétaire et financière et de gestion de projet ;

Une bonne maîtrise du français écrit et oral, l'anglais serait un atout ;

Un sens marqué de l'organisation, de la responsabilité, de la rigueur et de l'intégrité. Le consultant sera une firme ou un consortium de firmes (alignées derrière une firme principale).

Les Consultants devront être aptes à assurer leurs missions dans toutes les îles d'Anjouan, de Mohéli et de Grande Comore.

CONDITIONS DE SOUMISSION

- L'AEP invite les consultants éligibles à manifester leur intérêt pour être invités à soumettre une proposition complète au stade de l'Appel d'Offre.

- Les consultants intéressés doivent montrer leurs qualifications et capacités à rendre les services attendus en se référant aux informations ci-dessus. Les consultants peuvent et pourront s'associer entre firmes invitées et firmes non-invitées afin d'améliorer leurs qualifications. La Manifestation d'Intérêt (MI) devra être soumise sous forme de PDF attaché, incluant toutes les annexes comprenant les CVs du personnel clé et/ou suggestions-commentaires liés à la méthodologie ou à l'activité. L'intention à ce stade du processus est d'évaluer l'adéquation de la firme aux besoins et la pertinence de l'inviter à participer à l'appel d'offre. Les firmes devront donc concentrer leur réponse sur les critères de qualification notés ci-dessus. Les consultants peuvent s'associer pour améliorer leurs qualifications.

- Les firmes intéressées sont maintenant invitées à soumettre leurs manifestations d'intérêt.

Il est porté à l'attention des Consultants que la procédure de passation des marchés suivie est celle définie dans « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) », quatrième édition, novembre 2020» de la Banque mondiale.

- Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse cidessous pendant les heures de bureau. Le modèle de formulaire de candidature à remplir ainsi que les termes de référence détaillés des prestations sont disponibles à l'adresse cidessous et sur le site web de la SONELEC (<https://soneleccomores.com>).

- Le dossier de manifestation d'intérêt, sous enveloppe fermée et avec la mention « **Reference : KM-AEP SONELEC-362591-CS-QCBS** » composé des documents listés ci-après est à déposer à l'adresse ci-dessous au **plus tard le 18 octobre 2023 à onze heures (11h00mn)** :

- a. Lettre de manifestation d'intérêt;
- b. Formulaire de renseignement dûment rempli ;
- c. Documents administratifs et fiscaux : copie du document légal de constitution, et de la carte fiscale à jour ;
- d. Pièces justificatives à l'appui des prestations similaires réalisées durant les trois/quatre dernières années;

- L'adresse de dépôt :

Agence d'Exécution du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores.
 Coordonnateur de l'AEP
 Route de Salimani, quartier Sahara.
 Moroni – Comores
 Tel : +269 7631094/ 3339800
 Email : aep.paesc@gmail.com
 Date de publication : le 31 aout 2023

Nota Bene :

- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés par courriel à l'adresse mail susmentionnée ci-dessus avec comme objet la référence du présent AMI ;
- A la suite de cet AMI, une liste courte de consultants éligibles seront invités au stade de l'Appel d'Offre sur une base de Termes de Référence qui requerra une proposition complète Technique et Financière pour évaluation.
- Seules les firmes ayant été identifiées pour la liste courte seront notifiées. Il n'y aura pas de débriefing pour les firmes non-éligibles pour la liste courte

COUR SUPRÊME

Des journalistes en immersion chez les sages

C'est une vase close, la plus haute juridiction du système judiciaire comorien est un parent peu connu du grand public. Pourtant les décisions qu'elle prend sont de la plus haute importance pour la nation comme pour le commun des mortels.

Dans le système judiciaire comorien, la cour suprême trône dans le plus élevé des podiums. Ses décisions ne sont susceptibles d'aucun recours auprès des autres tribunaux. C'est pourquoi, les magistrats qui doivent y siéger au-delà de leur probité morale et leur sens du devoir doivent avoir exercé au grand minimum une vingtaine d'années. « Ce n'est pas parce que vous êtes magistrat que vous devez siéger à la cour, il faut de l'expérience et du vécu. Moi même j'ai plus de trente ans d'expérience » s'est confié aux journalistes présents, Papa Athoumane le président de la chambre judiciaire de la cour suprême.

Connu surtout pour abriter la chambre constitutionnelle et électorale, la cour suprême ne fait la Une des journaux et de l'actualité que pendant les périodes électorales. Et pourtant elle fait bien plus que départager les candidats qui concourent aux différents sièges

électifs du pays. « Nous sommes là aussi pour juger de la constitutionnalité des accords, traités ou autres conventions avant que l'Etat ne les ratifie et promulguent comme loi nationales » s'est de son côté exprimée l'ancienne bâtonnière, Harmia Ahmed présidente de la section constitutionnelle et électorale de la plus haute juridiction du pays.

A l'issue de cet atelier de formation, plusieurs zones d'ombres ont été levées quant au rôle de la cour. « Il est inadmissible que l'on entende les gens dire que la cour s'est déclarée incompétente par rapport à un sujet donné » s'est étonné le juge Abdoussalam qui préside la chambre administrative. Et ce dernier de s'expliquer : « la cour ne décide jamais, ce sont les chambres qui se déclarent, et souvent l'incompétence de l'une des chambres s'explique par une mauvaise formulation du requérant. » Il est vrai que souvent les gens se moquent de cette incompétence supposée de la cour sans jamais connaître le fond du dossier.

Autre rôle de la plus haute juridiction, se trouve le contrôle budgétaire de l'Etat. Avant d'être envoyé à l'assemblée pour adoption par exemple, la Loi de Finance Initiale (LFI) doit passer par la Cour des Comptes qui doit juger du sérieux et



de la pertinence des propositions faites par les différents ministères. La section des comptes émet des observations qui sont malheureusement prises en compte par les décideurs. Il élabore la loi de règlement pour

statuer définitivement sur les recettes et les dépenses du budget de l'Etat. Il attire l'attention de l'Etat sur la gestion des entreprises publiques, la aussi rares sont les fois que leurs recommandations sont prises en compte. Et la situation

chaotique ou se trouvent la plus part des ces sociétés autrefois fleurons de l'économie comorienne, s'explique par le peu de cas que l'Etat fait des avis de la cour des comptes.

Imtiyaz

unicef | pour chaque enfant

UNICEF MORONI (COMORES)

Attention : Supply & Logistics Unit / UNICEF Moroni / Maison des Nations Unies, BP 497 Moroni, Comores

DATE DE PUBLICATION : 05 / 10 / 2023

AVIS D'APPEL D'OFFRE

LRFP - 2023 - 9185795 –STORYTELLING

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) aux COMORES invite, par la présente, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs propositions techniques et financières, pour les services de storytelling, qui consiste à **former les administrateurs à documenter les interventions du programme à travers la production des « histoires à succès et à caractère humain » et des illustrations de terrain.**

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert à toutes les entreprises enregistrées en Union des Comores spécialisé dans le domaine de la communication.

IMPORTANT - INFORMATION ESSENTIELLE

(L'offre ne sera considérée que si le numéro de l'appel d'offres figure dans le mail de soumission). Dans toute correspondance rappeler la référence :

LRFP - 2023 - 9185795 –STORYTELLING

La date limite de dépôt des offres est fixé **au plus tard le 23/10/2023 à 12h00** et seules les offres électroniques seront acceptées.

Dossier électronique : par e-mail aux adresses : comprocurement@unicef.org; akassimdjibaba@unicef.org; et copie à bpinah@unicef.org

Le dossier soumis par courrier électronique doit contenir un fichier avec l'offre technique (Mail 1) et un fichier séparé avec l'offre financière (Mail 2).

Le fichier de l'offre financière doit être sécurisé avec un mot de passe. Le soumissionnaire ne dévoilera ce mot de passe que sur demande formelle d'un agent autorisé de l'Unité Supply de l'UNICEF.

L'ouverture des offres ne sera pas publique.

Toute demande d'information ou de clarification relative à ce dossier d'appel d'offres peut être envoyée aux adresses suivantes **au plus tard 18/10/2023 à 12h00** : comprocurement@unicef.org; akassimdjibaba@unicef.org; et copie à bpinah@unicef.org

Le dossier de Soumission devra comprendre les documents suivants :

- L'offre technique ;
- L'offre financière.

Banga Pinah
Operations Manager

UNION DES COMORES
Unité-Solidarité-Développement

-----****-----
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

-----****-----
Banque Postale des Comores
Société Anonyme

-----****-----
Conseil d'administration
Décret n°22-084/PR du 13 octobre 2022

**Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'acquisition et l'installation du Global Banking System
au sein de la Banque Postale des Comores (BPC)**

La Banque Postale des Comores (BPC) est une banque comorienne en cours de création. Elle est issue de la scission de la Société Nationale des Postes et Services Financiers (SNPSF) acté par le Décret présidentiel du 02 septembre 2020.

Par conséquent, la vision de l'Etat, actionnaire unique, est de faire de la Banque Postale des Comores un acteur de référence dans la promotion de l'inclusion financière aux Comores. Le gouvernement comorien se propose de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'acquisition d'une part, d'une plateforme bancaire intégrée (Global Banking System) et d'autre part, des équipements informatiques et réseaux nécessaires pour l'opérationnalisation de la BPC.

Cet avis s'adresse aux Sociétés Nationales et Internationales, éditeurs de solutions de Global Banking System et fournisseur d'équipements informatiques et réseaux.

La BPC doit hériter de l'ensemble des biens, droits et obligations de toute nature liés aux services financiers de la SNPSF, notamment de l'intégralité des comptes et livrets de toute nature ouverts dans ses livres ainsi que les biens, droits et obligations qui y sont liées.

En effet, le soumissionnaire est chargé d'assurer toute migration de données existantes vers la nouvelle solution. Cette solution doit couvrir, au minimum, les modules suivants :

- COMPTABILITE GENERALE, AGIOS, ANALYTIQUE
- OPERATIONS BANQUE DE RESEAUX,
- ADMINISTRATION, LOGISTIQUE, IMMOBILISATIONS,
- BUDGET ET TRESORERIE,
- REPORTING, REGLEMENTAIRE, BÂLE II, BÂLE III, RISK, DOUTEUX
- D'AGENCE,
- MOYENS DE PAIEMENT
- COMPENSATION
- ETRANGER, SWIFT
- INSTRUCTIONS DE DOSSIERS DE CREDITS (LOAN ORIGINATION)
- CREDIT, AUTORISATION, GARANTIE
- DEPOT A TERME ET EPARGNE
- ENGAGEMENT (Garanties, limites, autorisation..)
- CRM
- NEGOCE INTERNATIONAL (CREDOC, REMDOC),
- TRESORERIE INTERBANCAIRE, CHANGE INTERBANCAIRE,
- BANQUE DIGITALE,
- ARCHITECTURE IT ET INTEGRATION

D'autres modules jugés importants peuvent être réalisés durant la phase de mise en place de la solution en commun accords avec le soumissionnaire et la BPC (Gestion des Crédits documentaires Imports/exports, etc.) .

Cette offre est classée en deux lots distincts :

- **LOT1** : Acquisition et installation des serveurs et du Global Banking System
- **LOT2** : Acquisition et Installation des Equipement informatiques et réseaux

I. Durée de la mission :

La mission s'étale sur douze mois incluant l'acquisition, les installations, les migrations de données, les formations,

les déplacements dans les zones d'intervention ainsi que les activités de préparations et d'analyse. Une visite du siège et toutes les agences/sites de la BPC s'avère obligatoire pour une évaluation complète de l'existant. Le maître d'ouvrage fournira toutes les informations concernant le site sur lequel seront installés les équipements. Ce qui doit permettre au soumissionnaire de faire une évaluation complète de l'existant et faire, si nécessaire, des recommandations pour des travaux de génie civil, électricité, etc.

II. Qualification du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit avoir les qualifications suivantes :

- Disposer d'un personnel qualifié et en fournir les détails nécessaires. Ce personnel doit être composé de:

o chef de mission avec Expérience significative dans les échanges d'ordre stratégique et les missions similaires,

o Chef de projet ayant une formation et expérience avérée en informatique monétique et/ ou la finance digitale, déploiement de la plateforme proposée par le soumissionnaire, gestion des projets, conduite de Missions similaires et disposant de références solides dans le déploiement de Core Banking system .

o Spécialiste Infrastructures et Système, ayant une expérience avérée dans le déploiement et mise en place des infrastructures de hautes disponibilités

o Ingénieur en Base de données, ayant une expérience avérée dans la mise en place des BD dans des projets similaires,

o Responsable qualité, ayant une expérience dans la mise en place et le pilotage du système de management de la qualité de tous les livrables (logiciel, matériel, documentation, etc.),

o Spécialiste Back Office et Compensation ayant une expérience avérée dans la mise en place des modules back office monétique et mobile dans un environnement multi-institutions, de compensation et d'infogérance (délégation),

o Spécialistes réseau et sécurité ayant une Expérience avérée dans la sécurisation des systèmes d'information, les systèmes de paiement, le déploiement de réseau informatique.

- Pas de défaut d'exécution incombant au Soumissionnaire d'un marché au cours des dix (10) dernières années depuis le 1 er janvier de l'année 2023

- Pas d'antécédents répétés de décision de cour/arbitrage contre le Soumissionnaire durant les 10 dernières années,

- Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose d'avoir liquides ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuel, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie lié au projet,

- Réalisation à titre d'entrepreneur principal, de membre d'un groupement, d'ensemblier, ou de sous-traitant d'un nombre minimal de deux marchés similaires, de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel exécutés au cours des dix(10) dernières années qui ont été achevés avec succès et substantiellement et qui sont semblables au système d'information proposé. Les marchés similaires conclus avec succès seront documentés par une copie d'un certificat de Réception opérationnelle (ou d'un document équivalent satisfaisant à l'Acheteur) délivré(s) par l'/es acheteur/s,

- Le soumissionnaire doit être éditeur de la solution proposée,

- Si le Soumissionnaire se propose de fournir des équipements informatiques et/ou réseau qu'il ne fabrique ou ne produit pas lui-même, il est responsable de s'assurer qu'ils sont conformes aux critères demandés et que le fabricant ou le

producteur satisfait aux exigences définies dans le cahier de charge.

- Si le soumissionnaire constitue un groupement, la manifestation de l'intérêt doit inclure :

o **i**) une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou

o **ii**) une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé,

-Pour les sous-traitants ou fournisseur de matériel et/ou équipement informatique et réseaux, une expérience en tant que Fournisseur ou Sous-traitant dans au moins deux (02) marchés au cours des cinq (05) dernières années.

III. Procédure de dépôt et Composition du dossier :

La manifestation d'intérêt (MI) doit être rédigé en français.

Les sociétés intéressées par cet Appel à manifestation d'intérêt doivent présenter et sous peine de nullité :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à la Directrice de la Structuration de la Banque Postale des Comores,

- L'original ou copie de l'extrait du registre des entreprises daté de moins de 3 mois à la date limite de la réception des offres,

- La description fonctionnelle et technique de la solution d'équipements proposée y compris les serveurs et les exigences en termes d'équipement informatique et réseaux,

- L'équipe de projet proposée avec les Curriculum vite (CVs) de chaque intervenant,

- Les références de la société dans la mise en place des solutions proposées et similaires,

- La date proposée pour la démonstration de la solution. Cette démonstration doit être effectuée au plus tard un mois après avoir été contacté par l'équipe en charge de la structuration de la BPC.

IV. Date et procédure de dépôt

Les soumissionnaires doivent envoyer leurs offres par voie électronique à l'adresse banquepostalecomores@gmail.com **au plus tard le 15 octobre 2023 à 23h59 Heure de Moroni.**

L'équipe en charge de la restructuration au sein de la Banque Postale des Comores dressera une liste restreinte de quatre (4) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels elle adressera la Demande de Propositions financières et le calendrier d'exécution pour la réalisation des Services requis.

Lors de la transmission de son offre, le soumissionnaire présélectionné doit joindre une garantie bancaire qui prendra la forme de garantie autonome, émise par une banque de la place ou toute autre grande banque internationalement connue. Le montant de cette garantie sera fixé à 10% du montant prévisionnel du marché. Un formulaire de garantie autonome (à remplir) sera adressé, en même temps que la demande de propositions financières et le calendrier d'exécution, aux quatre candidats présélectionnés.

Le candidat retenu à l'issue de cette procédure pour exécuter les services requis sera dans l'obligation de transformer cette garantie d'offre en garantie de bonne exécution, selon les conditions stipulées dans le formulaire de garantie autonome, et en ramenant le montant de la garantie, cette fois, à 30% du montant du marché. Un autre formulaire de garantie lui sera transmis pour cet effet.